

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 518 059

A2

**DEMANDE
DE CERTIFICAT D'ADDITION**

(21)

N° 81 23099

Se référant : au brevet d'invention n° 81 19539 du 16 octobre 1981.

(54) Procédé permettant d'assurer la fermeture de sacs non rigides et sacs obtenus par ledit procédé.

(51) Classification internationale (Int. Cl. ³). B 65 D 33/02, 33/06, 33/16.

(22) Date de dépôt 10 décembre 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 24 du 17-6-1983.

(71) Déposant : Société anonyme dite : DECOMATIC SA. — FR.

(72) Invention de : Maxime Parrochia et André Allegre.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Kessler,
14, rue de Londres, 75441 Paris Cedex 09.

Certificat(s) d'addition antérieur(s) :

La présente invention est relative à une addition à la demande de brevet principal n° 81 19539.

Il est rappelé que cette demande décrit un procédé permettant d'assurer la fermeture d'un sac réalisé en un matériau non rigide, notamment en matière plastique, consistant :

- à appliquer sur au moins l'un des bords supérieurs du sac un élément rigide,
- à solidariser ledit élément audit sac,
- à rabattre la partie supérieure du sac comportant l'élément rigide contre le sac.

Un sac, qui fait application de l'invention décrite dans le brevet principal et qui est généralement en matière plastique, comporte fixé sur au moins l'un de ses bords supérieurs un élément rigide qui se présente sous la forme d'une règle plate réalisée en un matériau rigide tel que matière plastique, carton, carton imprégné d'une matière plastique. Cette règle a une longueur voisine de la largeur du sac et a dans sa partie centrale une largeur qui correspond sensiblement à celle du "creux de la main".

La fermeture du sac est obtenue par simple rabattement de la partie supérieure du sac le long du bord inférieur de la règle plate.

Il est prévu sur les sacs en matière plastique, destinés à recevoir l'élément rigide en question, un passe-main placé à une distance du bord supérieur du sac correspondant sensiblement au double de la largeur de la règle, de telle manière que lorsque la partie supérieure du sac est rabattue, la règle se trouve juste au dessus du passe-main.

C'est la main qui, lorsque le sac est porté, permet de tenir le sac fermé en maintenant la partie rabattue appliquée contre le sac.

Dans le prolongement de leur idée première, la demanderesse a cherché à concevoir un moyen très simple qui permettrait de maintenir la partie repliée du sac totalement rabattue contre le sac et donc d'assurer par là-même une fermeture parfaitement étanche du sac sans qu'il soit nécessaire de prévoir des passe-mains sur celui-ci.

Dans l'idée de la demanderesse, un tel moyen devait répondre aux objectifs suivants :

- pouvoir être mis instantanément en place sur le sac,
- être d'un très bas prix de revient,
- permettre une fermeture étanche du sac en maintenant la partie repliée du sac totalement rabattue contre celui-ci et en

même temps former un organe de préhension.

Le nouveau moyen mis au point par la demanderesse, que l'on utilise en association avec le raidisseur décrit dans la demande de brevet principal, répond parfaitement à ces objectifs.

5 D'une façon plus générale, la demanderesse propose un procédé permettant d'assurer la fermeture d'un sac, notamment d'un sac en matière plastique consistant, selon la demande de brevet principal :

- à appliquer un élément rigide sur au moins l'un des bords supérieurs du sac,
- 10 - à solidariser ledit élément rigide audit sac,
- à rabattre la partie supérieure du sac comportant l'élément rigide contre le sac,

caractérisé par le fait que l'on maintient la partie repliée du sac totalement rabattue contre celui-ci par engagement sur le rabat d'un élément rigide mobile dont la partie supérieure se présente sous la forme d'une anse et dont la partie inférieure est conformée pour former un logement qui retient et immobilise le rabat.

L'élément rigide mobile, conforme à l'invention, se présente sous la forme d'une poignée amovible que l'on met en place sur un sac dont au moins l'un des bords aura été raidi par fixation d'une bande rigide, après chargement du sac et rabattement de la partie supérieure, pour en assurer la bonne fermeture et porter plus facilement le sac.

La poignée amovible conforme à l'invention présente cette particularité de pouvoir être montée instantanément sur le sac par glissement transversal sur le rabat et d'assurer, après engagement sur ledit rabat, sa solidarisation avec le sac et la fermeture de celui-ci.

La poignée conforme à l'invention, qui est d'une conception particulièrement simple, sera avantageusement réalisée en matière plastique par moulage par injection.

30 La partie inférieure de la poignée présente une section en forme de U inversé dont les branches ont des hauteurs différentes, la branche la plus haute ayant sa partie inférieure repliée vers l'intérieur du U, les branches du U chevauchant la partie supérieure repliée du sac, tandis que la branche repliée forme un logement dans lequel vient s'engager le rabat.

35 Le logement formé par la branche du U repliée aura de préférence une largeur légèrement supérieure à l'épaisseur du rabat, de manière que celui-ci, une fois introduit dans le logement, soit immobilisé. Le

logement présentera une hauteur correspondant à celle du rabat de façon qu'après engagement du rabat dans ledit logement, le bord inférieur de la bande rigide soit sensiblement au même niveau que l'extrémité de la branche du U repliée.

5 Cette dernière est écartée de la branche horizontale du U d'une distance suffisante pour permettre l'engagement de la partie supérieure repliée du sac.

La partie repliée de la branche du U détermine avec la branche du U non repliée un passage longitudinal dans lequel est engagée la
10 partie supérieure du sac située immédiatement en dessous de la partie rabattue.

Après mise en place de la poignée sur le sac, le rabat est retenu dans son logement et se trouve être plaqué contre la partie supérieure du sac qui est elle-même engagée entre la partie repliée de la branche
15 du U et l'autre branche du U.

D'autres avantages et particularités de l'invention apparaîtront à la lecture de la description qui suit, donnée à titre non limitatif, se référant aux dessins ci-annexés.

Les figures 1A, 1B et 1C illustrent le processus de fermeture
20 d'un sac et de mise en place d'une poignée conforme à l'invention.

La figure 2 montre une vue de face d'une poignée conforme à l'invention.

La figure 3 montre une vue en coupe selon la ligne 3-3 de la
figure 2.

La figure 4 représente le développement de la partie inférieure de
25 la poignée.

On a, sur la figure 1A, représenté un sac en matière plastique 1, en position ouverte, comportant à l'intérieur du sac une bande rigide 2, réalisée en un matériau thermosoudable et fixée par soudage sur
30 l'un des bords supérieurs du sac. Le sac représenté sur cette figure présente des soufflets latéraux 3 mais il pourrait ne pas avoir de tels soufflets.

La fermeture du sac est obtenue par rabattement de la partie supérieure 7 du sac le long du bord inférieur 4 de la bande rigide 2.

35 On engage alors sur la partie rabattue 7 dans le sens indiqué par la flèche F l'élément rigide amovible conforme à l'invention qui se présente sous la forme d'une poignée 5 (figure 1B).

Ladite poignée est mise en place sur le sac par simple glissement

transversal sur le rabat (figure 1C).

On voit qu'après engagement sur le rabat, la poignée 5 assure par sa partie inférieure la fermeture du sac en même temps que sa solidarisation avec le sac.

5 La poignée 5 comporte à sa partie supérieure une anse 6 tandis que sa partie inférieure est conformée de telle manière à former un logement 8 dans lequel vient s'engager le rabat 7.

On a, sur la figure 2, représenté une vue de face d'une poignée conforme à l'invention et sur la figure 3 une coupe transversale de
10 cette poignée selon la ligne 3-3 de la figure 2.

Comme on peut le voir sur cette dernière figure, la partie inférieure de la poignée présente une section en forme de U inversé dont les branches 11 et 12 ont des hauteurs différentes, la branche la plus haute 11 étant repliée vers l'intérieur du U pour former un logement 8
15 dans lequel vient s'engager le rabat 7 (figure 1B).

Le logement 8 a une largeur légèrement supérieure à l'épaisseur du rabat pour permettre l'engagement du rabat 7 mais de telle manière que celui-ci soit maintenu en position sensiblement verticale dans son logement. La partie repliée 10 de la branche 11 ménage avec l'autre
20 branche 12 du U un passage longitudinal 13 dans lequel est engagée la partie supérieure 9 du sac située immédiatement en dessous du rabat 7 (figure 1C).

L'extrémité 14 de la partie repliée 10 est écartée d'une distance suffisante de la branche horizontale 15 du U pour permettre l'engage-
25 ment de la partie supérieure repliée du sac.

On voit donc qu'après engagement de la poignée 5 sur le rabat 7, celui-ci se trouve être appliqué contre le sac et n'a plus la possibilité de se relever.

Selon une autre particularité de la poignée conforme à l'invention,
30 on donne aux parois latérales verticales 10, 11 et 12 qui délimitent, d'une part, le logement 8 dans lequel le rabat est retenu et, d'autre part, le passage longitudinal 13 dans lequel la partie supérieure 7 du sac est engagée, une forme et des dimensions telles que lesdites parois s'engagent les unes après les autres sur la partie supérieure repliée
35 du sac.

Cette disposition est illustrée sur la figure 4 qui représente le développement de la partie inférieure de la poignée.

On voit, sur cette figure que la paroi 10, qui correspond à la

partie repliée de la branche du U, a ses extrémités 19 en forme d'arc de cercle tandis que les parois 11 et 12 qui correspondent aux deux branches du U ont une forme sensiblement trapézoïdale.

La paroi extérieure 11, qui est appliquée contre la face du sac opposée à celle contre laquelle a été rabattue la partie supérieure 7 du sac, a la forme d'un trapèze dont les sommets 16 ont été arrondis.

On notera, par ailleurs, que la hauteur de la paroi 10 doit correspondre sensiblement à la hauteur du rabat 7 de manière qu'après engagement de la poignée sur le rabat, le bord 4 de la bande rigide et le bord longitudinal supérieur 18 de la paroi 10 soit sensiblement au même niveau.

Ce bord 18 détermine une ligne le long de laquelle s'effectue le pliage du sac.

Lorsqu'une poignée telle que celle représentée sur la figure 2 est mise en place, c'est d'abord la paroi 10 qui s'engage sur le rabat puis successivement les parois 11 et 12, ce qui rend très facile l'engagement de la poignée sur le sac. Bien entendu, on pourrait de la même façon concevoir que la paroi 12 soit la première à s'engager puis successivement les parois 11 et 12.

La poignée comporte, dans sa partie supérieure, une anse 6 présentant dans sa zone de préhension un bord arrondi 17 qui rend le port du sac plus confortable.

La poignée conforme à l'invention constitue un accessoire d'une très grande utilité et dont on mesure facilement tout l'intérêt qu'il présente :

- il peut être monté sur tout sac en matière plastique dont il suffira de raidir l'un des bords par fixation d'une bande rigide,
- il est adapté à tous les formats de sacs,
- sa pose est instantanée,
- il permet d'assurer une fermeture parfaitement étanche du sac en maintenant la partie supérieure repliée du sac totalement rabattue contre celui-ci,
- il permet de pouvoir facilement porter le sac par l'intermédiaire de l'anse dont il est muni,
- il évite les déchirures aux extrémités du sac, celles-ci se trouvant renforcées par le repliage.

On aura avantageusement recours à une poignée conforme à l'in-

vention lorsqu'il s'agira de transporter des articles lourds et encombrants dans des sacs de grandes dimensions. On n'avait pas, jusqu'ici, trouvé de solution simple et économique pour fermer et porter facilement ces sacs.

5 La présente invention apporte à ce problème une solution particulièrement élégante en proposant un système de fermeture d'une conception très simple et d'une grande efficacité, en même temps qu'il permet de porter facilement ces sacs.

10 On conçoit également l'intérêt que présente la poignée conforme à l'invention sur le plan économique.

Elle sera généralement fabriquée en une dimension. Elle pourra être petite (c'est-à-dire avoir sensiblement la largeur de la main), donc son prix de revient réduit tout en remplissant parfaitement ses fonctions.

15 La poignée conforme à l'invention, utilisée en association avec le raidisseur décrit dans la demande de brevet principal, est d'un coût de revient inférieur au système de fermeture classique que l'on rencontre le plus souvent sur les sacs en matière plastique les plus courants.

20 On sait qu'il consiste à fixer sur les bords d'ouverture du sac deux baguettes de raidissement comportant chacune une anse faisant corps avec la baguette et présentant sur leurs faces internes des moyens d'assemblage qui permettent de les réunir pour fermer le sac.

25 La réalisation de ces poignées nécessite l'emploi de moules de dimensions importantes, notamment pour les sacs de grande largeur, la longueur des baguettes devra correspondre à la largeur du sac, si l'on veut assurer la fermeture de ce dernier.

30 On sait que ce type de fermeture présente l'inconvénient de ne pouvoir assurer une fermeture étanche du sac, surtout lorsque celui-ci est chargé. Sous l'effet d'une charge excessive, le sac a tendance à s'ouvrir, les tétons ne restant pas engagés dans les perforations correspondantes.

35 A l'inverse, le système de fermeture préconisé par la demande assure une fermeture parfaitement hermétique du sac qui se trouve être fermé sur toute sa largeur quelle que soit l'importance de la charge contenue dans le sac.

Bien entendu, l'invention n'est pas limitée au mode de réalisation qui vient d'être décrit, mais en embrasse au contraire toute les variantes entrant dans le cadre des équivalences.

C'est ainsi que la poignée conforme à l'invention pourrait s'étendre sur toute la largeur du sac et ne pas comporter d'anse.

Il pourrait être envisagé, dans ce cas, de fixer aux deux extrémités de la poignée par des moyens qui seraient prévus à cet effet, une cordelière permettant de porter le sac en bandoulière.

L'anse, au lieu d'être obtenue par moulage en une pièce avec le reste de la poignée, pourrait être rapportée sur la partie inférieure de la poignée.

La poignée pourrait être réalisée par d'autres procédés que par moulage par injection, par exemple par thermoformage.

L'invention ayant maintenant été exposée et son intérêt justifié sur un exemple détaillé, la demanderesse s'en réserve l'exclusivité, pendant toute la durée du brevet, sans limitation autre que celle des termes des revendications ci-après.

REVENDEICATIONS

1. Procédé permettant d'assurer la fermeture d'un sac (1) réalisé en un matériau non rigide, notamment en matière plastique, consistant selon la demande de brevet principal à :
 - 5 - appliquer un élément rigide (2) sur au moins l'un des bords supérieurs du sac,
 - solidariser ledit élément au sac
 - et rabattre la partie supérieure (7) du sac comportant l'élément rigide (2) contre le sac,
- 10 caractérisé en ce que l'on maintient la partie supérieure repliée (7) du sac dans une position totalement rabattue par engagement d'un élément rigide mobile (5) sur la partie repliée du sac, ledit élément présentant une partie supérieure formant anse (6) et une partie inférieure conformée de telle manière à former un logement
- 15 (8) retenant le rabat (7).
2. Elément rigide amovible se présentant sous la forme d'une poignée (5), destiné à venir s'engager par sa partie inférieure sur la partie supérieure repliée d'un sac (1) réalisé en un matériau non rigide, notamment en matière plastique et dont au moins l'un des
- 20 bords a été raidi, pour en assurer la fermeture, caractérisé en ce qu'il présente une partie supérieure formant une anse (6) et une partie inférieure conformée de manière à former un logement (8) dans lequel est engagée la partie supérieure (7) repliée du sac (1) pour maintenir celle-ci en position rabattue et
- 25 assurer la solidarisation de la poignée (5) avec le sac (1).
3. Elément rigide amovible selon la revendication 2, caractérisé en ce que sa partie inférieure présente une section en forme de U inversé dont les branches ont des hauteurs différentes, la branche la plus haute (11) ayant sa partie inférieure (10)
- 30 repliée vers l'intérieur du U, les deux branches (11 et 12) chevauchant la partie supérieure repliée du sac, tandis que la branche repliée (11) forme un logement dans lequel on engage le rabat (7).
4. Elément rigide amovible selon l'une des revendications 2 et 3, caractérisé en ce que le logement (8) dans lequel est engagé le rabat a une largeur légèrement supérieure à l'épaisseur du rabat
- 35 (7).
5. Elément rigide amovible selon l'une quelconque des revendications

- 2 à 4,
caractérisé en ce que la partie repliée (10) de la branche du U et la branche (12) non repliée ménagent un passage longitudinal (13) dans lequel est engagée la partie supérieure (9) du sac située
- 5
6. Élément rigide amovible selon l'une quelconque des revendications 2 à 5,
caractérisé en ce que les parois verticales (10, 11 et 12) qui délimitent d'une part le logement (8) pour le rabat et d'autre part
- 10 le passage longitudinal (13) dans lequel est engagée la partie supérieure (9) du sac, ont des formes et des dimensions telles qu'elles viennent s'engager les unes après les autres sur la partie supérieure repliée du sac.
7. Élément rigide amovible selon l'une quelconque des revendications
- 15 2 à 6,
caractérisé en ce qu'il s'étend sur tout ou partie de la largeur du sac (1).
8. Élément rigide amovible selon l'une quelconque des revendications
- 20 2 à 7,
caractérisé en ce qu'il est réalisé en matière plastique par moulage par injection.
9. Sac, notamment en matière plastique
- 25 - comportant un élément rigide (2) fixé sur au moins l'un des bords supérieurs du sac
- et fermé par rabattement de la partie supérieure (7) du sac comportant ledit élément rigide,
caractérisé en ce que ledit sac comporte, en position fermée, engagé sur le rabat un élément rigide amovible (5) tel que défini dans l'une quelconque des revendications 1 à 8.

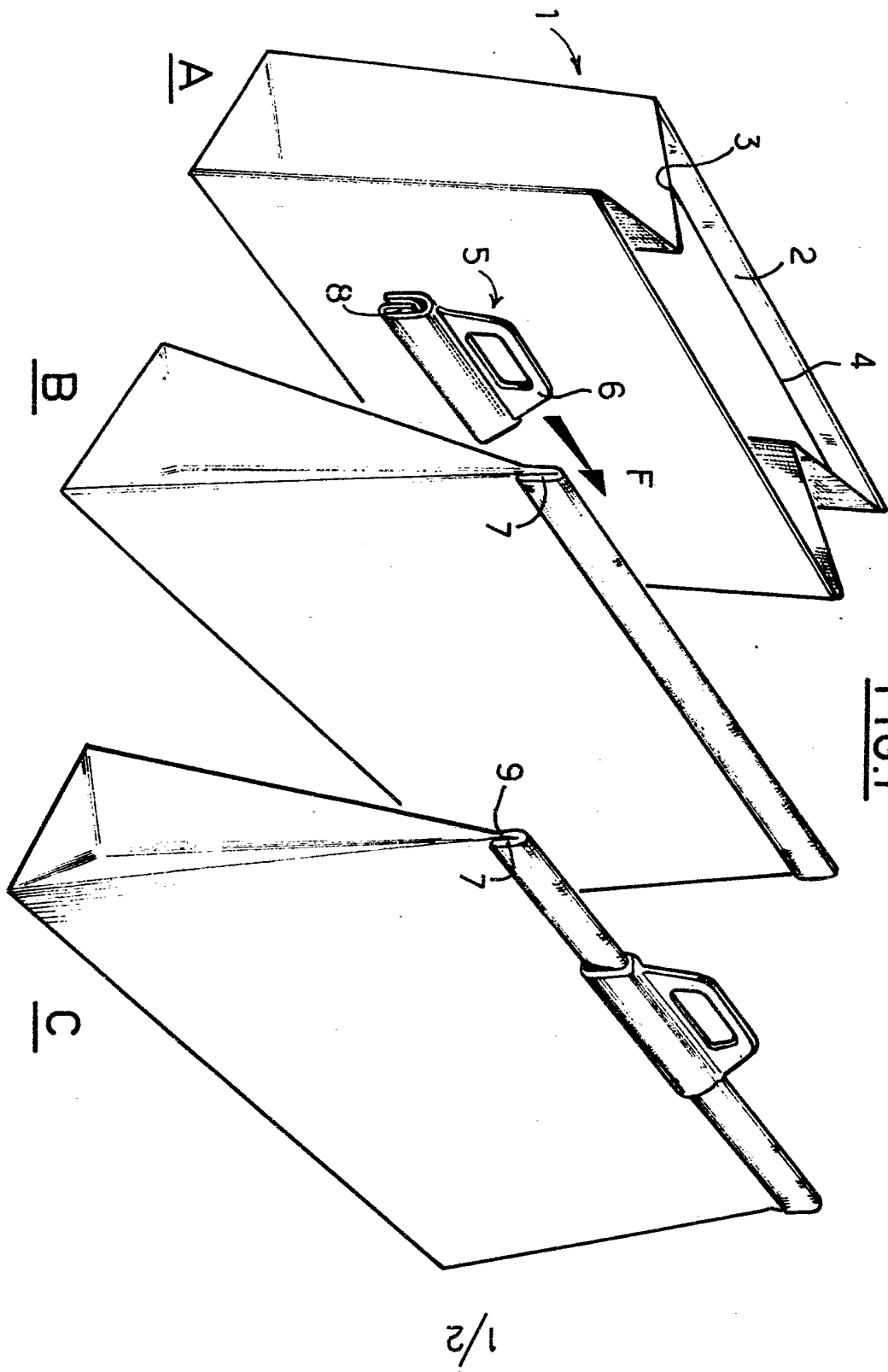


FIG. 1

